les qualités qui font le médecin habile et consciencieux, est le premier des docteurs reçus à l'École de Galata-Séraï. Salih Effendi est digne, à tout égards, de la haute faveur dont il vient d'être l'objet de la part de S. M. I. Son expérience déjà longue, ajoutant comme médecin exerçant que comme professeur, ses connaissances variées et solides et sa prédilection pour l'étude ne peuvent manquer de porter de bons fruits et d'être utiles, surtout, à l'école impériale de médecine placée sous sa haute direction.

— On sait qu'à l'audience de congé qui fut accordée par le Sultan aux hospodars des provinces moldo-valaques, S. M. annonça au prince Ghika qu'Elle faisait don à la Moldavie de cinq canons. A l'arrivée de ces canons à Yassi, la population de cette ville s'est transportée dans la plaine de Fromossa, où se trouvait également la milice en armes. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans l'*Abeille moldave* du 3 septembre :

« Le 30 août, a eu lieu ici une fête militaire à l'occasion de l'arrivée des pièces de canon que S. M. le Sultan a bien voulu accorder à la Moldavie. La milice, rangée en parade dans la plaine de Fromossa, ayant en tête M. l'inspecteur général T. Balch, a reçu avec les honneurs militaires ces canons qui, étant remis aux artilleurs moldaves, furent placés dans le centre de la ligne formée d'un bataillon d'infanterie et de l'escadron des lanciers. M. le colonel A. Stecmitine, chef de l'état-major de la milice, a donné lecture de l'ordre du jour, par lequel le prince Ghika annonce aux troupes ce nouveau témoignage de bienveillance de leur souverain. Des acclamations d'hourahs et une salve de 21 coups de canon, saluèrent cet acte solennel comme expression de la reconnaissance publique des Moldaves envers S. M. le Sultan. Les troupes ainsi que l'artillerie ont défilé devant le prince, l'inspecteur général, et après plusieurs mouvemens exécutés avec une précision admirable, rentrèrent en ville au son de la musique militaire et au milieu d'une foule immense d'habitans accourus pour jouir de ce beau spectacle. En passant devant les palais, la milice répondit aux salutations de S. A. par les cris enthousiastes et répétés de : Vive le prince! »

— On nous écrit de Janina le 29 août :

« Le pays est très satisfait de la bonne administration de Rustem pacha, et jouit d'une parfaite tranquillité; il en est de même du district égée entre ce vézir et les consuls résidant ici; ajoutons que les primats turcs et grecs se réjouissent de plus en plus de posséder un gouverneur actif, désintéressé autant que dévoué au *Tanzimat*. »

— M. Doumercq, préfet apostolique des missions des Lazaristes dans le Levant, qui se trouvait en France depuis quelque mois, est arrivé avant-hier à Constantinople, à bord du bateau à vapeur français le *Nil*.

— Le 19 du mois d'août dernier des troubles sérieux ont éclaté dans la ville d'Adana. La cause ou mieux le prétexte fut l'application du *Tanzimat* de la réforme dans cette ville et à la province. Le parti rétrograde qui n'y trouve pas son compte, se souleva, menaçant d'exterminer tout ceux qui y adhéreraient. Les Francs et les Chrétiens étaient surtout menacés. La plupart se réfugièrent dans l'église arménienne de la ville; mais une vingtaine d'entre eux surpris par les séditieux furent frappés violemment et transportés à demi-morts dans cet asile. Hadji-Haçan-Ekmekdji qui était à la tête du complot, envoya sommer l'évêque arménien Ohanoès de lui livrer les Francs réfugiés dans son église. Ce prélat en se refusant à cet ordre barbare, a fait preuve d'autant de courage que d'humanité. Une faiblesse de sa part eût livré ces victimes innocentes à une mort certaine. Bien plus, pendant la nuit, il sortit à leur tête, avec toute la ville de Tarsous, échappant, par cette résolution énergique, aux séditieux qui le poursuivirent inutilement.

Nous empruntons ces détails à la lettre publiée dans le Journal arménien l'*Hanadan*, heureux de faire connaître la belle action de cet évêque. Il est inutile d'ajouter que le gouvernement de la S. P. a réprimé promptement et fortement ce désordre qui ne servira qu'à consolider et à garantir l'établissement du *Tanzimat* dans cette partie de l'Empire.

— Lundi 17, des troubles qui, fort heureusement, n'ont pas eu de suites fâcheuses, grâce à la fermeté et à l'esprit de modération de l'autorité locale, ont eu lieu à Smyrne. Le récit suivant de cette agitation, qui se trouve d'ailleurs confirmé, en grande partie, par des lettres que nous avons reçues, est tiré d'un journal de cette ville :

« Depuis quelque temps, les sujets hellènes faisant partie des *esnafs*, ou corps de métiers, se sont mis en tête de refuser leur part de l'impôt que ces corporations paient au fisc, sous prétexte que les sujets des autres puissances étrangères en sont exempts. Ils accusent le consul hellénique de s'être mis d'accord avec l'autorité ottomane pour partager avec elle le bénéfice de l'impôt.

« Comme toujours, quelques individus dirigent le mouvement qu'ils provoquent peut-être.

« M. le consul de Grèce fit arrêter lundi un de ces individus, signalé comme chef, après avoir fait faire chez lui une perquisition qui amena la saisie d'une pièce, revêtue d'un grand nombre de signatures, et dirigée contre la personne de ce magistrat. La prison du consulat étant jugée peu sûre, le consul fit conduire la personne arrêtée dans celle du gouvernorat.

» Mais à peine l'arrestation et l'emprisonnement furent-ils connus, qu'un rassemblement d'environ 1,500 individus se forma devant le consulat hellénique, demandant à grands cris et avec injures le transfert du prisonnier de là de la prison locale à celle du consulat, et sa mise en liberté.

» Le consul leur n'fit de s'abouchèr avec une députation prise dans le sein de cette multitude : celle-ci refusa. On dut alors avoir recours à l'autorité du gouverneur pour dissiper ce rassemblement et prévenir quelque malheur qui aurait pu arriver. Avis en ayant été passait fut, en conséquence, immédiatement transmis à S. Exc. Osman Effendi, qui en prévint le gouverneur militaire, lequel s'empressa d'envoyer sur les lieux une force suffisante ayant à sa tête le colonel Méhémet Aga.

» Le colonel tenta vainement tous les moyens pour persuader à la foule de se retirer. Le rassemblement se montrait tenace et disposé à aller beaucoup plus loin, si on refusait de satisfaire à sa demande. Quelques négocians grecs, qui s'étaient réunis au consulat, descendirent à leur tour : ils lâchèrent par des exhortations et des promesses de faire qu'on se dissipât. Un moment ils parurent avoir ébranlé cette masse; mais celle-ci, revenant bientôt à sa première résolution, insista avec plus de force pour qu'on délivrât le prisonnier.

» Le consulat commençait à être envahi; la cour et la chambre des cavass étaient pleines de monde. On était sur le point d'atteindre l'escalier qui conduit aux appartemens habités par la famille du consul, lorsqu'une compagnie de soldats, que l'on avait fait entrer par une porte derrière, vint, l'arme au bras, rejeter dehors les assaillans.

» La foule ne quitta pas cependant la place; elle y demeura jusqu'à trois heures de l'après-midi. Elle s'était réunie le matin à onze heures.

» Peu à peu cependant, et sur l'avis que S. Exc. le gouverneur, depuis longtemps présent sur les lieux, était décidé à user de la force, si, avant la nuit close, on ne se dissipait, la foule s'écoula et le quartier revint au calme.

» La troupe stationna toute la nuit devant le consulat.

» Le lendemain mardi, M. le consul de Grèce, sur les instances qui lui furent adressées par quelques négocians de sa nation, fit venir au consulat le prisonnier et lui donna sa liberté. Ainsi cessa cette cause immédiate du nouveau désordre fut ainsi écartée.

» Tels sont les faits que nous avons à raconter; nous avons été aussi bref que possible. Mais il nous importe, dans l'intérêt de la tranquillité publique, de rechercher quelles conséquences de tout ceci? Comment des étrangers peuvent-ils prétendre faire partie, en Turquie, des corps de métiers, travailler à côté d'un musulman ou de tout autre sujet de la Porte, et être exempts des droits que les sujets ottomans payent comme membres des corps de métiers? C'est-là une prétention qui n'a pas de nom. On argue que les sujets des autres puissances jouissent de ce privilége. Ce n'est pas vrai. Les traités refusent aux étrangers le droit de faire partie des corporations, et les publicistes, les plus polis, ne parlent pas de ce droit, parce que leur nombre est si restreint, que la Porte n'en a jamais voulu faire l'objet d'une question. En est-il de même avec les Hellènes qui sont à Smyrne au nombre de 3 à 4 mille travailleurs, et tout en leur laissant la faculté d'exercer leur industrie, tout il les exempter aussi de l'impôt pour le rejeter tout entier sur les sujets de l'Empire? Il suffit de poser la question pour la résoudre.

» Les Hellènes oublient aussi trop que si les sujets des puissances jouissent de quelques privilèges en Turquie, c'est en vertu de traités solennels, et qu'aucun traité n'existe encore entre la Turquie et la Grèce.

» Nous dirons, en terminant, que les plus grands désordres ont eu lieu, mardi dernier, gouverneur de Smyrne, pour sa conduite aussi ferme que modérée dans cette circonstance. Les mêmes éloges reviennent au colonel Méhémet aga et à ses soldats. Le pacha militaire a aussi parcouru les lieux. »

— Il y quelque temps, écrit-on du Caire, qu'il a été fait, par un ingénieur civil français, une découverte importante pour l'industrie de l'Egypte, celle d'un gisement de houille dans le voisinage du Nil, vers la Haute-Egypte.

— Dans une lettre de notre correspondant de Syra, insérée dans notre précédente feuille, il était question de 600 réfugiés politiques qui devaient se rendre de Corfou en Grèce, et au nombre desquels se trouvent l'ex-président de la chambre des députés grecs, M. Manin, le général napolitain Pepe et autres officiers supérieurs. Notre correspondant ajoutait : on se demande si en reconnaissance de l'hospitalité qu'ils reçoivent, ils ne pourraient pas répandre en Grèce les idées démagogiques et de communisme dont ils sont imbus.

A ce sujet, il nous a été fait des réclamations de la part de quelques Italiens qui se trouvent à Constantinople, et qui ont vu, dans la lettre de notre correspondant une accusation injurieuse contre ces proscrits. Nous sommes convaincus que par les mots *idées démagogiques et de communisme*, il n'était dans la pensée de notre correspondant que de les désigner comme des hommes à opinion républicaine avancée, et non de les accuser d'avoir apporté de leurs principes politiques, que nous n'avons pas à apprécier dans ce journal. Ils sont proscrits, et dans le malheur on est ordinairement plus porté à la reconnaissance envers ceux dont on s'obligé, qu'à les payer en ingratitude. On ne peut douter que les hommes dont nous parlons n'ignorent pas que l'hospitalité impose des devoirs à ceux qui la reçoivent, et on ne peut douter non plus de leur intention de les remplir avec loyauté.

— M. N. Mallouf, professeur de langues orientales au collége de la Propagande à Smyrne, et auteur de plusieurs ouvrages élémentaires, vient de composer un Dictionnaire de poche Français-Turc. Cet ouvrage doit paraître dans quelques jours, et comme il est le seul de ce format, nous pensons qu'il aura un grand succès en Turquie. Un pareil livre manquait dans le pays, et M. Mallouf sera récompensé de ce travail par le suffrage des connaisseurs.

(Correspondance particulière.)

ATHÈNES, 18 *septembre*. — Les frontières orientales avaient communiqué dernièrement au ministère que différents chefs de rebelles tels que Pappacosta et autres de ceux que les autorités ottomanes ont interné à Bitolia, avaient paru inopinément à la tête de quelques hommes armés sur la ligne de la frontière. On ne saurait exprimer la panique qui s'est emparée du gouvernement hellénique et combien le corps diplomatique a été en émoi. Cependant le jour suivant, on recevait d'autres rapports qui assurait que l'apparition de Pappacosta n'était qu'un rêve. Il paraît que Chérendini, après s'est enfui de Constantinople, ne pouvait se croire sur le territoire ottoman; il s'était mis à la tête de quelques brigands, mais il fut tué par les villageois hellènes avant de rencontrer le moindre ennemi.

Velenza est toujours insaisissable, quoique le gouvernement hellénique donne des ordres sévères pour sa poursuite, et que les autorités turques ne guettent que le moment de le voir paraître sur le territoire ottoman pour s'en servir et lui demander compte de ses actes de brigandage.

Un grand scandale a eu lieu dernièrement à Athènes; le journal grec « le *Constitutionnel* » a publié une lettre adressée par un M. Coletitis à M. Macromichalis beau-père de M. Chrestenites, actuellement ministre d'intérieur. Par cette lettre, M. Coletitis traite d'assassin, de faussaire et digne de la guillotine, M. Chrestenites. Cette lettre est restée jusqu'ici sans réponse, et au sein du sénat, deux membres de cette assemblée ont soutenu qu'elle ne pouvait travailler avec un homme accusé de tels crimes; cependant la discussion a été remise.

Le gouvernement hellénique a mis les provenances de l'Italie et de Trieste en quarantaine de 11 jours; les jours de voyage seront comptés lorsque à bord des bâtimens il y aura un médecin.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Voie de terre.)

FRANCE.

(Paris, 6 septembre.)

Le gouvernement vient d'accomplir un grand acte de réparation et de justice en rappelant sur leurs sièges les magistrats qui avaient été suspendus par le gouvernement provisoire. Mais c'est assurément le moins qu'on pût faire pour ne pas rester en arrière du mouvement si vif et si général que cet acte brutal d'arbitraire et de despotisme avait soulevé dans l'opinion publique.

Le 5, le conseil des ministres s'est réuni de 9 heures à midi à l'Elysée national. Les questions extérieures ont été laissées de côté; on s'est préoccupé surtout de la question financiere, et à ce sujet on est entré dans une longue discussion touchant le rétablissement de l'impôt sur les boissons auxquels certains conseils généraux se sont généralement opposés. On a été d'avis qu'il fallait attendre et ne pas heurter trop violemment l'opinion qui s'est manifestée par un organe légitime et digne d'être écouté.

Il vient de s'accomplir, à la Bourse, un fait qui était attendu depuis longtemps. Le 5 p. C., le plus important des fonds français, a enfin dépassé le taux de 90 qu'il n'avait pas encore pu atteindre depuis la révolution de février. On voit dans l'ascension graduelle, mais soutenue des fonds publics un bon symptôme : il ne faut cependant pas en tirer des conséquences trop favorables, les manœuvres de la Bourse dépendant souvent de circonstances étrangères ou même contraires à la véritable situation politique. Ce qui est certain, c'est qu'en ce moment il y a une sorte de sécurité, qui provient en partie de la cessation des guerres extérieures; la chûte de Venise et la soumission du général Görgey ont mis fin aux luttes de l'agitation politique du dehors.

Jusqu'à présent, les conseils généraux des départemens n'ont commis aucun de ces actes excentriques auxquels on les poussait; la plupart s'occupent exclusivement des affaires locales, sauf à exprimer ensuite des vœux politiques. Presque partout aussi on s'y explique sur les questions financières; on demande généralement le rétablissement de l'impôt des boissons, sauf des changemens dans le mode de perception, et on se prononce contre l'impôt sur le revenu; en même temps, comme on comprend qu'il faut remplir les vides existans dans le budget, les conseils proposent des moyens sur lesquels on n'est pas entièrement d'accord : les uns veulent qu'on revienne à l'ancienne taxe sur le sel et sur les lettres, d'autres ne veulent que l'un de ces impôts; d'autres enfin se prononcent pour quelques contributions sur des objets non encore imposés, et pour des diminutions sur les budgets de la guerre, de la marine et des travaux publics. Plusieurs conseils demandent aussi une prolongation de session de quelques jours, afin de pouvoir examiner avec soin les nombreuses questions d'organisation qui leur ont été posées par M. le ministre de l'intérieur. On voit par là que cette année la session des conseils a un intérêt tout particulier, à part même la prétention de l'opinion qui les pousse à demander une révision illégale de la constitution.

La tranquillité de Paris se raffermit. Les nombreux ouvriers des fabriques des environs de la capitale commencent à comprendre qu'il n'y a rien, quant à présent, à espérer des doctrines et de l'organisation socialistes. Il se fatiguent des cotisations et de l'obéissance que leur imposent leurs associations plus ou moins séditieuses; ceux qui ont participé aux évènemens de juin sont surveillés ou ont été arrêtés : les patrons, qui se seutent soutenus par l'autorité, ont congédié les plus récalcitrans, et la police a fait partir les ouvriers des pays étrangers.

On a remarqué, là comme ailleurs, que les ouvriers les plus remuans, les plus dangereux étaient ceux qui gagnaient les plus fortes journées.

Ce qu'on a dit du refus par M. de Lamartine d'une souscription destinée à racheter le domaine paternel qu'il est obligé de vendre, est exact. La liberté de l'illustre poète rejette l'offre de quelques personnes bienveillantes; il aurait accepté probablement une souscription nationale, mais il n'y avait pas à espérer un grand élan de générosité en ce moment; le jour de la justice n'est pas venu pour M. de Lamartine; c'est plus tard qu'on pourra faire la part de ses torts et celle de ses services.

Le président de la République a inauguré, le 2 septembre, le chemin de fer de Paris à Epernay. Cette fête a été une des plus brillantes auxquelles on ait assisté depuis long-temps et l'on doit dire qu'elle a été, pour le représentant du suffrage universel, l'occasion d'un accueil des plus enthousiastes.

On lit dans le *Journal des Débats* :

« Il y a eu une première station à Lagny, où le président a passé la revue de la garde nationale; une seconde à Meaux, où le président a aussi passé la revue de la garde nationale et du régiment de cuirassiers, après avoir entendu une messe basse à laquelle assistaient obligés d'avoir que nous avons entendu à Meaux plusieurs cris de *vive la République!* partis principalement de l'artillerie de la garde nationale, qui paraît vouée à cette profession ingrate. Mais dans toute la suite du voyage nous n'avons plus été assourdis que des cris frénétiques de *vive Napoléon!*

« A La Ferté et à Château-Thierry, où le président a encore fait station pour passer des revues, nous n'avons pas entendu autre chose. Nous nous trompions, on a crié aussi *vive l'Empereur!* Fermons les yeux et les oreilles! on ne peut pas arrêter tout le monde, quand tout le monde crie. Nous plaignons dans ce cas-là la position d'un procureur de la République, car il n'y peut rien.

« Il y a eu à Epernay une entrée triomphale. Nous ne changerons point la phrase consacrée et nous dirons que le soleil lui-même semblait être de la fête. Toute la population des environs avait fait irruption dans la ville d'Epernay, et elle a fait à l'homme qui porte le grand nom de Napoléon une véritable ovation. Il est impossible de ne pas convenir que ce nom est le plus facile de tous à prononcer, et qu'il vient tout naturellement à la bouche du peuple. Ce n'est pas notre faute, mais c'est un fait.

« M. l'évêque de Châlons était venu à Epernay faire les honneurs de son diocèse, et a béni la locomotive. En regardant avec respect le courageux vieillard qui, pendant trente ans, a parcouru les armes, était encore allé accourir et consoler ses oueilles décimés par le choléra.

« A travers les flots d'une population pleine d'empressement et de joie, à travers les cris de *vive Napoléon!* et ceux encore moins de ceux que nous ne voulons pas répéter, le président a passé la revue de la garde nationale, et s'est dirigé vers le lieu du banquet. Les tables étaient dressées sous une tente immense ornée de drapeaux, entourée d'arbres et de verdure, et illuminée par un admirable soleil. Naturellement, on a bu du champagne, offert par du vin de Champagne au commencement, au milieu et à la fin. Parler d'un dîner, c'est assez vulgaire; mais ce qu'il nous est permis dire, c'est que jamais nous n'avons vu l'hospitalité exercée d'une manière plus aimable et plus gracieuse, et nous croyons être les interprètes de tous les hôtes de la ville d'Epernay en remerciant les commissaires du banquet de l'exquise politesse avec laquelle ils ont fait les honneurs de cette charmante fête. »

La France qui, jusqu'à présent n'avait pas d'agent en Hongrie, va, par suite d'arrangemens récens avec l'Autriche, instituer un consul à Pesth, chef-lieu de la diète et de l'administration hongroise.

On lit dans la *Sentinelle de Toulon* du 8 septembre :

« On annonce qu'un bâtiment à vapeur de l'état a touché hier à Antibes, où il a déposé des dépêches très pressées. Nous croyons savoir qu'elles annoncent que le pape s'est décidé à conférer dans la capitale de ses états et à en confier l'administration à des fonctionnaires séculiers.

« C'est le *Tartare* qui paraît avoir apporté ces nouvelles. »

ANGLETERRE.

(Londres, 4 septembre.)

On lit dans le *Globe*:

« Si nos relations étrangères conservent un aspect paisible, S. M. la reine, le prince Albert et le prince de Galles se proposent de faire au printems prochain un voyage dans la Méditerranée. »

AUTRICHE.

On lit dans l'*Indépendance Belge*:

« La question de l'organisation de la Hongrie et des provinces qui y étaient ci-devant attenantes, occupe toujours la presse, qui la tourne et la retourne sous toutes ses faces. Le ministère tout en conservant la Constitution du 4 mars comme la base de l'organisation à établir, n'a pas encore pris de détermination décisive à cet égard. Cependant tous les membres du cabinet sont d'accord relativement à cette question, et les bruits répandus dans les divers journaux allemands, de l'intervention diplomatique de la Russie en faveur des Magyars, sont tout à fait dénués de fondement.

« Quant l'organisation de la Croatie et des frontières militaires, il n'y a pas à douter que les affaires ne s'arrangent prochainement sans grands débats, et l'on attend l'arrivée du Ban Jellachich à Vienne, pour couler à fond cette question, qui donne lieu à tant de réclamations de la part des journaux croates.

« On sait que par un billet de sa main, en date du 31 mars, l'Empereur a chargé le Ban de faire mettre à bonne fin des griefs avérés et plus